

N°2025-04/36B

---

**Objet : CONTRATS DE PRET.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	10		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS (sauf pour l'affaire n°5), Nathalie PINEAU, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Jean ROMEO.

**Absent excusé ayant donné procuration :** Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 09 avril 2025

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Afin de faire face aux besoins de financement d'un programme d'assainissement (REUT) et de rénovation des bâtiments (photovoltaïque, isolation, ...), il est proposé au Bureau de contracter quatre prêts selon les propositions suivantes par le Crédit Agricole :

- ✚ Montant des deux prêts budget Assainissement : 2 000 000€
  - 1) 1 000 000 € sur 15 ans à 2,70%
  - 2) 1 000 000 € sur 20 ans à 3,70%
- ✚ Périodicité : trimestrielle
- ✚ Amortissement constant
- ✚ Remboursement anticipé : total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- ✚ Frais de dossier : 0.20% du capital emprunté
  
- ✚ Montant des deux prêts budget Principal : 2 000 000€
  - 1) 1 000 000 € sur 15 ans à 2,70%
  - 2) 1 000 000 € sur 20 ans à 3,70%
- ✚ Périodicité : trimestrielle
- ✚ Amortissement constant
- ✚ Remboursement anticipé : total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- ✚ Frais de dossier : 0.20% du capital emprunté

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **ACCEPTE** de contracter deux prêts de 1 000 000,00 €, pour le budget Assainissement et deux prêts de 1 000 000 €, pour le budget principal auprès du Crédit Agricole ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les contrats à intervenir ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement des échéances seront prévus aux budgets de la collectivité.

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20250416-2025-04-36B-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2025  
Date de réception préfecture : 18/04/2025